Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_008-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 10

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_008-DE

N° B_DEL_2026_008

Objet **Energie-Climat**

ALEC du Pays de Rennes - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes est une association dont les adhérents sont des collectivités locales, des entreprises et des associations qui s'engagent pour des politiques de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Conformément à la définition européenne, une ALEC est une « organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leurs groupements, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables. » Les objectifs des ALEC sont d'accompagner leurs adhérents pour développer des territoires innovants et exemplaires en matières de transition énergétique et environnementale, résilients face au changement climatique.

La cotisation pour l'année 2026 est établie sur la base de 0,11€/habitant et de la population légale 2025 du territoire (40 144 habitants), soit 4 415,84 €.

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation 2026 à l'ALEC du Pays de Rennes d'un montant de 4 415,84 €.

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu la délibération approuvant la Convention de partenariat avec l'ALEC sur la période 2023-2026,

Vu les statuts de l'association ALEC, régie par la loi du 1er juillet 1901 et dont le siège social est situé 104, boulevard Clemenceau 35200 – RENNES,

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

Pas de participation : 1
DUBOIS Jean-Luc

VALIDE la cotisation d'un montant de 4 415,84€ au titre de l'année 2026 à l'ALEC du Pays de Rennes,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_008-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen